



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE RESPONSABILITÉ

Licencié(e) aéroclub pour l'année 2017

- 1) Il est interdit à tout porteur du badge « LICENCIÉ AÉROCLUB 2017 », d'accéder au site du Détachement air 278 sans autorisation.
- 2) Le badge « LICENCIÉ AÉROCLUB 2017 » doit être obligatoirement restitué à la fin de la saison.
- 3) Ce laissez-passer est strictement personnel. En cas de vol ou de perte, prévenir immédiatement la Cellule Sécurité Base.
- 4) Des contrôles inopinés peuvent être effectués par la société de gardiennage BYBLOS et par la Brigade de Gendarmerie Air.
- 5) Cette attestation doit être renvoyée à la Cellule Sécurité Base.

Je soussigné (e), _____ déclare être pleinement conscient(e)
de mes responsabilités, m'engage à respecter les directives citées supra et à
restituer mon laissez-passer à la fin de la saison ou lors d'un départ anticipé.

À AMBÉRIEU en BUGÉY, le

Signature de l'intéressé(e) :

